

DIRECTION GENERALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS

Bureau de l'information et de la communication

<http://douane.gouv.fr/>

11, rue des Deux Communes 93558 MONTREUIL CEDEX

Tél. : 01.57.53.47.03 ; Fax : 01.57.53.49.37

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montreuil, le 31 août 2015

1,5 tonne de cocaïne saisie en Belgique sur information de la douane française

L'action des services douaniers français et belges a permis trois saisies majeures successives de cocaïne dans le port d'Anvers depuis juin :

- saisie de 485,5 kg, le 2 juin 2015 ;
- saisie de 534,8 kg, le 29 juillet 2015 ;
- saisie de 535,8 kg, le 18 août 2015.

Au total, 1 556 kg de cocaïne ont été saisis pour une valeur estimée à plus de 100 millions d'euros sur le marché illicite de la revente au détail de stupéfiants.

Dans le cadre d'une coopération active entre la Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED) et l'Administration des enquêtes et des recherches (AE&R), des renseignements précis ont été recueillis par la douane française permettant d'identifier trois conteneurs, en provenance d'Amérique du Sud, chargés de cocaïne selon la technique du « Rip Off ».

Cette technique consiste à dissimuler de la drogue dans un flux commercial classique durant l'une des phases de transport ou de manipulation. Les réseaux criminels ayant infiltré les filières logistiques, ils peuvent ainsi introduire puis retirer les produits sans laisser aucune trace. La drogue est généralement placée dans des sacs directement posés derrière les portes du conteneur afin d'être rapidement accessibles aux complices. L'action douanière vise à déjouer ce procédé de fraude particulièrement difficile à déceler.

Les grands ports européens dont celui d'Anvers sont considérés comme des points sensibles pour l'entrée des marchandises dans l'Union européenne. La douane est en première ligne pour lutter contre les risques de fraude qu'ils présentent.

Michel SAPIN, ministre des Finances et des Comptes publics, et Christian ECKERT, secrétaire d'État chargé du Budget, saluent l'action des services douaniers français et belge. Ils se réjouissent du succès de cette opération qui témoigne de l'excellente coopération entre les deux administrations et de la qualité de leur travail de renseignement et d'analyse.

En 2014, la douane française a saisi 6,6 tonnes de cocaïne.

Contacts presse :

Nicolas BARRAUD, Service Presse de la douane : 01 57 53 42 11